

Au fil du Rû

Mars 2025 - N° 61

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍



Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmanais.

Après quelques pérégrinations péripatétiques dont je ne vous ferai pas l'injure de les rappeler, le gouvernement nous a gratifiés d'une loi de finances d'une remarquable clarté :

Sur la base d'une inflation à 1,4% et une croissance de 0,9%, les collectivités, dans leur globalité, devront se passer de 7 milliards d'euros.

Comme chacune d'elles, notre commune devra donc serrer la vis, principalement pour permettre la poursuite des investissements dont les financements par les partenaires vont fondre.

C'est donc cette façon de gérer qui sera la nôtre pour les mois à venir, de sorte à ne pas impacter outre le nécessaire, la charge sur les habitants d'Esmans.

Le budget que nous construisons actuellement poursuit donc les objectifs prévus, seules quelques actions susceptibles d'être reportées le seront, si la situation financière l'impose.

Nous attendons toutefois une amélioration des recettes fiscales; En effet, les premières retombées des constructions au Petit Fossard et du parc photovoltaïque entré en production en novembre dernier, devraient apporter un peu de soleil dans les comptes.

Les dernières décisions du conseil municipal ont été de maintenir le soutien aux associations locales et le budget que l'on votera début avril gardera un peu de ressources pour elles.

Le conseil municipal a également décidé d'agir en solidarité avec les habitants de Mayotte et ceux du nord de notre département en consacrant deux fois 500 euros pour les aider.

L'action, c'est aussi celle de nos enfants dans les écoles ! Celle de La Brosse Montceaux s'est faite repérée et fait l'objet d'un bel article sur le site internet de l'inspection académique (<https://iena77.circo.ac-creteil.fr/>).

Bravo à chacun des acteurs de cette journée !

Les pages suivantes informent sur notre commune, notamment sur l'enquête publique en cours sur le règlement local de publicité.

Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Vie locale	2
Etat Civil	5
Vie Pratique	6
Conseil Municipal	8
Règles de Vie	9
Vie Associative	10
Recette / Jeux	11
Calendrier	12
Contacts	12

Bonne lecture !

Jean-Jacques Bernard,
Maire

VIE LOCALE

Cérémonie des Vœux

Samedi 11 janvier 2025, la cérémonie des vœux réunissait le Conseil Municipal, différentes personnalités locales et de nombreux habitants de la commune à la salle E. Omici.

Monsieur le Maire a présenté dans son discours un récapitulatif de l'année écoulée et les projets à venir pour la commune sous leurs différents aspects comme l'environnement et l'urbanisme.



Concernant le patrimoine, un point a été fait sur la restauration de l'église et celle à venir pour le lavoir, prévue en 2025.

M. le Maire a rappelé qu'un commerce anime le village ; il a donc remercié Céline et Julien pour la reprise depuis bientôt un an du café bar-tabac « Le Phoenix » qui propose également des soirées à thème pour réunir les habitants.

Il en a profité pour faire un point sur le Comité des Fêtes et les changements opérés au sein du

bureau qui ont permis de remettre en place les activités d'avant Covid et d'en envisager de nouvelles.

Concernant les enfants du regroupement du Bresmont, il a annoncé que la kermesse des écoles aura lieu le samedi 21 juin.

Parmi les associations a été cité La Source aux artistes qui présentera une exposition de peintures en mai et qui cherche des personnes qui pourraient prendre la suite de Mme Brandely.

Cette cérémonie marquant l'entrée dans la dernière année du mandat municipal, Monsieur le Maire a appelé les habitants d'Esmans désireux de s'impliquer dans la vie publique à se rapprocher des élus.

Au terme, une centaine de convives ont ensuite dégusté la galette des rois dans un moment de convivialité et de partage en ce début d'année.



Cérémonie des nouveaux arrivants et des médaillés du travail

Ce samedi 8 février, la commune d'Esmans a reçu ses nouveaux habitants pour leur souhaiter la bienvenue.

A cette occasion, M. Le Maire a présenté la commune, son histoire, les services liés à la mairie, les projets communaux et les associations aux habitants venus à cette occasion.

Ce rassemblement a permis d'établir le contact avec l'équipe municipale et les membres des associations de la commune venus en nombre pour lier connaissance et présenter leurs activités.

A l'issue de son discours, M. Le Maire a remis à chaque famille, un sac contenant des documents (plan de la commune, livret d'accueil, informations sur les différents acteurs publics locaux) ainsi que quelques cadeaux de bienvenue.

Cette cérémonie a également été l'occasion de mettre à l'honneur les 35 années de travail effectuées par M. Didier NIEMMIEC qui s'est vu remettre un diplôme pour sa médaille d'or du travail.



A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur offert par la municipalité a permis à chacun de discuter avec les uns et les autres et faire connaissance avec les nouveaux résidents de la commune.



VIE LOCALE - suite

Gym du lundi matin et du mardi soir

L'activité de gym engagée l'an dernier poursuit son chemin et désormais, deux séances se tiennent par semaine.

L'éducateur sportif commence chaque cours par faire faire un échauffement du corps. Il varie ensuite par des exercices abdominaux, du cardio, du pilate, du step, ...



Les adhérents travaillent ensemble ou par groupes selon le programme préparé.



Des accessoires comme des ballons, des élastiques et des cordes à sauter sont utilisés durant les séances.

Etirements et relaxation concluent la séance.

Les exercices sont variés, les séances se suivent mais ne se ressemblent pas !

Signaler un problème de voirie ou d'éclairage public

- Une route ou un trottoir abîmés, des nids de poule,
- Du mobilier urbain détérioré,
- Une zone sombre dans nos rues, un lampadaire en défaut, cassé,
- Le clignotement ou l'extinction d'une ampoule ou d'un groupe de lampadaires ...

Tout problème de voirie ou dysfonctionnement concernant l'éclairage public observé dans la commune est à faire remonter immédiatement en mairie afin que nos agents municipaux traitent le problème efficacement ou délègue le cas échéant.

Aux heures d'ouvertures, au 01 64 32 15 53

ou par mail à l'adresse :

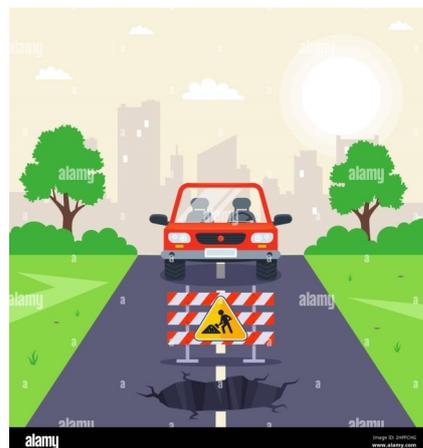
mairie.de.esmans@orange.fr



N'oubliez pas d'indiquer le lieu et le numéro qui figure sur le mât du lampadaire s'il s'agit d'un problème d'éclairage public.

Ceci permettra aux agents municipaux d'agir au plus vite ou de contacter la société compétente qui interviendra rapidement grâce à votre action citoyenne.

Merci !



Règlement Local de Publicité : Exprimez vous !

Par délibération en date du 02 décembre 2021, la municipalité a engagé la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP).



Le RLP est un instrument de planification locale de la publicité permettant de poursuivre l'objectif de protection du cadre de vie et des paysages. Il permet d'adapter la réglementation nationale, relative aux affichages publicitaires, aux spécificités du territoire en adoptant des dispositions plus restrictives que cette dernière.

Une enquête publique doit, pendant une durée de 30 jours consécutifs, permettre au public d'accéder durant les horaires d'ouverture de la mairie, aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions.

Cette enquête publique a commencé le lundi 10 mars à 15h30 et se terminera le mercredi 09 avril à 17h30. Durant cette période, le Commissaire Enquêteur sera présent à 3 reprises pour recevoir les avis et répondre aux questions du public, relever les observations de chacun et les consigner.

Il sera présent :

- le lundi 10 mars de 15h30 à 17h30
- le samedi 15 mars de 10h à 12h
- le mercredi 09 avril de 15h30 à 17h30

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune où vous pouvez laisser votre avis (www.esmans.fr).

A l'issue du délai de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Maire un procès-verbal de synthèse de ses observations.

COMMUNE DE ESMANS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Maire d'ESMANS, par arrêté municipal AM n° 2025.02.18-04, a décidé de mettre à l'enquête publique le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur Christian HANNEZO, Commissaire Enquêteur, seront déposés en mairie d'ESMANS, pendant 31 jours consécutifs, soit du lundi 10 mars 2025 à 15 h 30, au mercredi 09 avril 2025 à 17 h 30, et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, 16 Grande rue.

Les observations pourront être consignées sur le registre correspondant ou adressées par courrier en mairie au Commissaire-Enquêteur, ou déposées sur une adresse courriel dédiée à cette enquête publique, ouverte sur le site Internet de la mairie : elaboration.rlp@esmans.fr

Le dossier d'élaboration du RLP, comportant les avis des personnes publiques, sera consultable durant l'enquête publique en mairie, 16 Grande rue, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site Internet de la mairie - <https://www.esmans.fr>

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 10 mars 2025 de 15 h 30 à 17 h 30,
- samedi 15 mars 2025 de 10 h à 12 h 00,
- mercredi 9 avril 2025 de 15 h 30 à 17 h 30.

A l'issue de l'enquête, les rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en mairie d'ESMANS, et sur son site Internet, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le règlement local de publicité.

Les informations relatives au Règlement Local de Publicité pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Maire.

Le Maire, Jean-Jacques BERNARD.

Le Conseil municipal en arrêtera le bilan, en application de l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme. Le RLP sera ensuite annexé au plan local d'urbanisme (PLU) et opposable aux tiers.

Une copie du rapport sera consultable en mairie pendant une durée d'un an.



Permanence des Architectes des Bâtiments de France

En collaboration avec l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne (Architecte des Bâtiments de France), des permanences sont organisées afin de rencontrer les administrés dans le but de répondre aux diverses interrogations lorsque les projets se situent dans des espaces protégés (abords de monuments historiques, sites inscrits, sites classés), ce qui est le cas de la majeure partie de notre commune.

Ainsi, depuis le mois de février, des permanences ont lieu les 4èmes mardis du mois de 9h00 à 12h00, à la Communauté de Communes du Pays de Montereau, 29 avenue du Général de Gaulle 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE.

L'architecte des bâtiments de France, Madame Maéva LIAUT, reçoit exclusivement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous s'effectue auprès de la Direction du Développement Territorial au 01 60 70 43 86.



VIE LOCALE - suite

Inscription des nouveaux arrivants

Vous vous êtes installés sur la commune récemment ?

Faites vous connaître en Mairie afin de participer à la matinée d'accueil des nouveaux arrivants organisée chaque début d'année. À cette occasion, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal auront le plaisir de vous accueillir, faire connaissance et vous présenter la commune et ses principaux acteurs.

Dans l'attente de votre visite, nous vous souhaitons la bienvenue et un bon emménagement.

Mairie d'Esmans - 16 Grande rue 77940 ESMANS

01.64.32.15.53 - mairie.de.esmans@orange.fr

www.esmans.fr



Inscription pour les personnes âgées d'au moins 65 ans

Vous avez ou allez avoir 65 ans cette année ?

Nouvellement administrés ou déjà habitants sur la commune non recensés, faites vous connaître en Mairie afin de participer aux festivités des aînés organisées par le C.C.A.S de la commune (Centre Communal d'Actions Sociales). Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et les membres du C.C.A.S. seront heureux de vous compter parmi eux pour le repas et le goûter des aînés prévus fin d'année.

En espérant recevoir votre visite prochainement,



Mairie d'Esmans - 16 Grande rue 77940 ESMANS

ETAT CIVIL

Seuls les enfants dont la publication de la naissance n'a pas fait l'objet du refus des parents figurent dans le tableau ci-dessous.



Nom	Prénom	Date de naissance
LERIQUIER	Lola, Lexie	18/01/2025

Le 08/03/2025



VIGOUROUX Frédéric et PELLERIN Christine



Nom	Prénom	Date de décès
TANNE née BITOUZET	Jeanine	26/01/2025

VIE PRATIQUE

Assurance santé : la commune prend position en faveur des habitants.

Depuis quelques temps, nous étudions la meilleure façon de répondre à une demande croissante des habitants de disposer sur notre territoire d'une offre de mutuelle communale.

Dans ce cadre la municipalité a analysé les « Pour » et les « Contre » proposés par plusieurs mutuelles et le conseil municipal a retenu deux mutuelles comme susceptibles d'intéresser le plus de personnes de la commune et les a informées de la possibilité de démarcher.

L'une d'entre elles a déjà pris contact avec chacun des foyers de la commune en déposant une publicité dans chaque boîte aux lettres.

Nous lui permettrons prochainement d'organiser une réunion d'information à laquelle la population d'Esmans sera conviée afin qu'elle expose ses offres.

Libre ensuite à chacun des habitants d'accéder ou non aux propositions qui leur seront faites.



Un accord Assurance Santé pour votre commune ESMANS

- Avoir accès à une complémentaire Santé efficace à un tarif adapté à vos besoins réels
- Formules sur mesure, avec une prise en charge des démarches administratives en cas de changement
- Réduction viagère (pour toute la durée du contrat jusqu'à - 20 % en formule Sénior 60 ans et + et TNS)
- Une offre pour tous les habitants de la commune d'Esmans

Pour un devis offert et sans engagement

Prenez RDV Directement avec Mr Thibaut LONGUEPEE ou Mme Annick POINT au

☎ 06.72.43.56.71

☎ 06.14.32.10.68

Dons du sang

ASSOCIATION pour le DON de SANG BÉNÉVOLE
De la RÉGION DE MONTEREAU
« André BRANGEON »

COLLECTES de L'ANNÉE 2025 sur MONTEREAU

De 10H30 à 15H30 sans interruption

- SAMEDI 19 AVRIL Salle François Mitterrand
- DIMANCHE 29 JUIN Salle Nodet
- SAMEDI 30 AOÛT Salle Nodet
- SAMEDI 25 OCTOBRE Salle François Mitterrand
- SAMEDI 20 DÉCEMBRE Salle Nodet

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE SUR :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

NE PAS VENIR À JEUN



VIE PRATIQUE - suite



Dans le cadre de ses compétences, le Département de Seine-et-Marne apporte soutien, hébergement et assistance aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour protéger et aider ces enfants aux parcours fragiles, et afin de leur apporter un environnement familial apaisé, le Département s'appuie sur des assistants familiaux, un métier qui procure fierté, bonheur et sens.

Cette profession, essentielle, est aujourd'hui en forte tension. C'est la raison pour laquelle le Département mène actuellement une campagne de recrutement basé sur un message d'inclusion et de diversité.

Quelle que soit la composition de sa famille –en couple, célibataire, homme ou femme, avec ou sans activité professionnelle– **chacun peut devenir assistant familial.**

Assistant(e) familial(e): qu'est-ce-que c'est?

Également appelé « famille d'accueil », le métier d'assistant familial consiste à accueillir à son domicile, moyennant rémunération, des enfants, adolescents ou jeunes majeurs (jusqu'à 21 ans) qui ont une situation familiale difficile.

Ces jeunes, temporairement séparés de leurs parents, sont confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), un service du Département en faveur de l'enfance et des familles.

Son cœur de métier : favoriser le bien-être de l'enfant ou du jeune en assurant son développement physique, intellectuel et affectif dans un cadre familial bienveillant et sécurisant.

Contrairement à une idée reçue, l'assistant(e) familial(e) n'est pas seul pour accompagner l'enfant. Une équipe de professionnels des services sociaux et du Département accompagne l'assistant familial et veille au bon développement de l'enfant.



Pour devenir assistant familial :

- Obtenir l'agrément : faire la demande auprès du service Protection Maternelle et Infantile et Santé Sexuelle (PMIS) le plus proche de chez vous .
- Déposer son dossier de candidature en postulant sur l'espace emploi du Département.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 MARS 2025 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, BLAVOT, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POUMAREDES, THOMERET.

Absents excusés : MMES VIGNOLI, MM DELALANDRE, DUFRESNE.

Secrétaire de Séance : M. BLANCHOT.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, tels que répartis ci-dessous

- Chapitre 20 : 20 000,00 €	Chapitre 204 : 17 683,20 €
- Chapitre 21 : 24 682,50 €	Chapitre 23 : 21 700,00 €

ADHESION 2025 CAUE77

à l'unanimité,

CONFIRME son adhésion au CAUE77 pour l'année 2025, au montant de 50 €

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Association des donneurs de sang de MFY	50,00 €
- Secours Populaire Français	100,00 €
- Service d'Aide à Domicile Bassée	100,00 €
- Environnement Bocage Gâtinais	50,00 €
- Ligue contre le cancer	150,00 €
- Comité des Fêtes	6 000,00 €
- FACIL	130,00 €
- Restos du cœur	170,00 €

SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ DE DÉTECTION ET GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX ET LEVÉ DE FOND DE PLAN AUPRÈS DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIC.

à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM pour le marché de Détection et géoréférencement des réseaux et levé de fond de plan sur différents territoires en Seine-et-Marne.

APPROUVE la convention de souscription proposée par le SDESM.

AUTORISE Monsieur Le Maire à exécuter le marché transféré par le SDESM,

DECIDE de verser la contribution au SDESM

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATIONS SPORT ET LOISIRS (ASL)

Madame BRECHAIRE ne prend pas part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal.

à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1000,00 € à l'association Sports & Loisirs, pour l'exercice 2025.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2025 A L'ASSOCIATIONS POUR LE SOUVENIR ET LA MEMOIRE

Monsieur POUMAREDES ne prend pas part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal.

à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 200,00 € à l'association ASETM pour l'exercice 2025.

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT SOUPPLETS

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTE

à l'unanimité,

MODIFIE l'article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : en numéraire ;
- 2° : par chèques bancaire, postaux, ou assimilés ;
- 3° : CB à distance (PAYFIP)

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu.

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la commune au sein de MILOBEM :

Titulaire	Madame Audrey BLAVOT
Suppléant :	Monsieur Rémi THOMERET

SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

à l'unanimité,

DECIDE de faire un don de 500 € à la Protection Civile en soutien aux sinistrés du cyclone CHIDO à Mayotte

SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES ET EPCI DU 77 TOUCHES PAR LES INONDATIONS

à l'unanimité,

DECIDE de faire un don de 500 € à l'AMF77 pour les communes et EPCI de Seine et Marne touchées par les inondations.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Questions diverses :

Règlement Local de Publicité

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de Règlement Local de Publicité est mis à l'enquête publique du 10 mars 2025 au 09 avril 2025.

Cette information est publiée sur tous les supports de communication numérique et dans le fil du ru à sortir sous peu et a également été affichée sur les panneaux de la commune.

Il invite les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à laisser une contribution.

Commémoration

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le mercredi 19 mars à 15h30 aura lieu la commémoration relative à la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Nuisibles

Madame TREF informe le Conseil Municipal qu'une administrée lui a signalé la présence de ragondins dans le ru, au niveau de la rue des Potelles. Monsieur BLANCHOT a pris note de cette information et va en informer le garde-chasse en charge des pièges.

Stationnement

Madame TREF informe les membres du Conseil Municipal que l'effacement du marquage au sol le long de la source rue de la Fontaine incite les automobilistes à se garer à cet endroit. Ces stationnements créent un blocage de la circulation et rend l'accès quasi-impossible aux boîtes aux lettres.

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une étude sera effectuée afin de trouver une solution.

L'ensemble du Conseil Municipal constate que le stationnement reste une problématique majeure sur l'ensemble de la commune.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un système de verbalisation a été mis en place.

Monsieur POUMAREDES précise que ce système entraîne des délais de traitement importants et qu'une étude est en cours pour mettre en place un système PVE (Procès-Verbal Electronique) permettant d'accélérer le traitement des verbalisations pour le stationnement.

Enquête de la vitesse et fréquence de passage - rue de la Fontaine

Madame TREF demande si les résultats de l'enquête de vitesse et fréquence de passage, rue de la Fontaine ont été transmis à la Mairie.

Monsieur BLANCHOT confirme leur réception, mais précise qu'ils n'ont pas encore été analysés.

Chemin des Sablons

Madame TREF informe le Conseil Municipal que des arbres et des branches gênent le passage sur le chemin des Sablons.

Monsieur BLANCHOT précise qu'il se rendra sur place pour évaluer la situation et déterminer les actions à entreprendre.

City-Stade

Madame BLAVOT rapporte aux membres du Conseil Municipal que les jeunes de la commune souhaitent l'installation d'éclairage au City-Stade.

Monsieur Le Maire en prend bonne note et examinera les solutions permettant d'y répondre.

Date à venir

Monsieur Le Maire informe que la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 08 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

LES RÈGLES DE VIE À ESMANS

Horaires d'utilisation des engins à moteur bruyants :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité sonore, sont autorisés :

Du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00



Circulation sur les chemins ruraux :

Considérant qu'il y a lieu, notamment, de protéger les espaces naturels, de préserver le bon état des chemins et d'assurer la tranquillité publique, un arrêté municipal réglemente désormais la circulation sur les chemins ruraux de la commune :

- la circulation des véhicules terrestres à moteur de type « tout-terrain » (4x4, quads, buggys, moto-cross, ...) est interdite de manière permanente sur les chemins ruraux ;

- cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires ou exploitants locaux ainsi qu'aux agents remplissant une mission de service public.

Circulation dans le village :

Nous vous rappelons que la limitation de vitesse dans le village est portée à **30 km/h** selon l'arrêté 2024.04.02/08

Feu :

L'article 84 du Règlement sanitaire départemental interdit : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet polluant ».



Les Marcheurs du BRESMONT.



Calendrier des sorties

Mars/Avril

2025

Mars

		Marche:	BRANNAY	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	lundi 03	-	Petit Parcours	9 Km
Départ rando	14H 00mn	Parking Cimetière	BRANNAY		Après Midi	Grand Parcours	12 Km
Commentaire						Traceurs	AF PG
		Marche:	RECLOSES	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	dimanche 09	-	Petit Parcours	9 Km
Départ rando	09H 00mn	Voir détails	RECLOSES		Matin	Grand Parcours	12 Km
Commentaire		Cueillette des jonquilles (30 minutes): consulter la réglementation concernant celle-ci. Maison forestière du clos du roi, à l'angle de la D63eZ (rue grande) avec la route forestière de la Génisse				Traceurs	GC DD
		Marche:	VALENCE-en-BRIE	Découverte	Niveau		*
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	mardi 11	-	-	0 Km
Départ rando	14H 00mn	Parking de l'Église	VALENCE-en-BRIE		Après Midi	Découverte	7 Km
Commentaire						Traceurs	PG CC
		Marche:	FONTAINEBLEAU	Unique	Niveau		***
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	vendredi 21	-	-	0 Km
Départ rando	09H 00mn	Voir détails	FONTAINEBLEAU		Matin	Unique	9 Km
Commentaire		Larchant. La Commanderie. Rendez-vous: parking du Bois d'Hyver.				Traceurs	PG AF
		Marche:	SERGINES	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	samedi 29	-	Petit Parcours	10 Km
Départ rando	14H 00mn	Voir détails	SERGINES		Après Midi	Grand Parcours	13 Km
Commentaire		Stade de Sergines.				Traceurs	DL GC

Avril

		Marche:	NOISY-RUDIGNON	Unique	Niveau		**
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	samedi 05	-	-	0 Km
Départ rando	06H 00mn	Voir détails	NOISY-RUDIGNON		Matin	Unique	10 Km
Commentaire		Levée du soleil. Rue de la Mare côté Rudignon.				Traceurs	MG DL
		Marche:	VILLETHIERRY	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	vendredi 11	-	Petit Parcours	10 Km
Départ rando	14H 00mn	Parking de l'Église	VILLETHIERRY		Après Midi	Grand Parcours	12 Km
Commentaire						Traceurs	DL AF
		Marche:	FLAGY	Découverte	Niveau		*
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	mardi 15	-	-	0 Km
Départ rando	14H 00mn	Parking Mairie	FLAGY		Après Midi	Découverte	7 Km
Commentaire		Par Bichereau.				Traceurs	DL CC
		Marche:	FONTAINEBLEAU	Unique	Niveau		**
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	vendredi 18	-	-	0 Km
Départ rando	14H 00mn	Voir détails	FONTAINEBLEAU		Après Midi	Unique	10 Km
Commentaire		Croisement de la D58 avec l'avenue de Maintenon.				Traceurs	DL AF
		Marche:	BLANDY-les-TOURS	Unique	Niveau		**
Départ	- -	Place de l'Église	ESMANS	samedi 26	-	-	0 Km
Départ rando	09H 00mn	Parking Eglise	BLANDY-les-TOURS		Matin	Unique	18 Km
Commentaire		"Eglises médiévales de la Brie". Pique-nique "tiré du sac à dos" vers midi.				Traceurs	AF DD

**Si cela vous tente, venez nous rejoindre! Vous avez la possibilité de faire 2 essais gratuits avant adhésion.
Appelez aux numéros indiqués ci-dessous pour tout renseignement complémentaire.
Montant de l'adhésion: 15€ pour l'année 2025 (du 01.01.2025 au 31.12.2025)**

Prochaine réunion bimestrielle le vendredi: 25/04/2025 à la Maison des Associations d'Esmans à partir de 18H30.

Téléphones utiles: Agnès FOUQUIER 06 80 31 05 71. Jacques LARUADE 06 65 75 73 71. Pascal GONET 06 68 30 07 61.

I.P.N.S - Ne pas jeter sur la voie publique

Adresse site: <http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr>

RECETTE

Banania Bread

Ingrédients :

- 250g de farine
- 100g de sucre
- 50g de pépites de chocolat
- 10g de poudre de « Banania moins de sucre »
- 2 c. à c. de levure chimique
- 1/2 c. à c. de bicarbonate
- 1 pincée de sel
- 2 bananes mûres
- 85g de beurre
- 2 c. à s. de lait
- 2 œufs

Recette :

Préchauffez le four à 165°C (th 5-6).

Mélangez la farine, la poudre de Banania avec le sucre, la levure chimique, le bicarbonate et le sel.

Ajoutez les bananes écrasées, ainsi que le beurre et le lait.

Battez délicatement, jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène, puis vigoureusement pendant 2 minutes.

Ajoutez les œufs et les pépites de chocolat, puis mélangez bien le tout.

Beurrez le fond d'un moule à cake et versez-y la pâte.

Faites cuire au four à 165°C (th5-6) pendant 1h.

Vérifiez la cuisson en plantant un couteau : il doit ressortir sec.

Bon appétit !



JEUX

Sudoku

				3		5		1
		1	5	4			8	
	8		2		1		7	
	7	3						9
4	2				3			
		9		5			4	
1		2						
	6				4			
8			6					



Solution du jeu n° 60

9	1	3	4	2	7	6	8	5
6	8	7	9	1	5	4	2	3
2	5	4	6	8	3	9	7	1
4	7	9	1	3	2	8	5	6
1	6	2	5	9	8	3	4	7
5	3	8	7	6	4	1	9	2
7	2	6	3	4	9	5	1	8
3	4	5	8	7	1	2	6	9
8	9	1	2	5	6	7	3	4

CALENDRIER 2025 : Dates à retenir

	SAMEDI 15 MARS	Carnaval des enfants de l'école de La Source organisé par l'association des parents d'élèves, A.P.E.E.E.B. à 15h	Maison des Associations et rues citées sur l'arrêté municipal
	MERCREDI 19 MARS	Journée du Souvenir à 15h30	Place de la Mairie
	SAMEDI 29 MARS	Loto de Printemps organisé par le Comité des Fêtes d'Esmans à 18h	Salle polyvalente E.OMICI
	LUNDI 21 AVRIL	Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes d'Esmans	Salle polyvalente E.OMICI
	JEUDI 08 MAI	Commémoration de la victoire de 1945	Place de la Mairie
	SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 MAI	Vernissage et exposition de tableaux de « la Source aux artistes »	Salle polyvalente E.OMICI
	DIMANCHE 15 JUIN	Vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes d'Esmans	Salle polyvalente E.OMICI

Coordonnées — Contacts

EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

Messe tous les 4ème dimanches du mois à 9h30

Pour toute demande concernant l'église : Mme Christine VACHON - Tél : 07 83 22 69 93
 @ : eap.guillaumebriconnet@gmail.com Ou Mme Odile PAILLET- Tél : 01 64 32 05 21

Permanence : Samedi matin de 10h30 à 12h00 en période scolaire au presbytère de Cannes-Écluse

**ECOLE - RPI du BRESMONT****SYNDICAT DES ECOLES DU BRESMONT**

16 Grande Rue - 77940 Esmans
 Tél : 01 60 96 21 61

Service péri-scolaire (garderie et cantine)
 Tél : 09 67 19 21 61 / 01 60 72 79 04

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire
 d'Esmans

Directrice : Mme Détailler
 Tél : 01 64 32 15 56

Ecole primaire
 de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu
 Tél : 01 64 32 55 50

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél : 01 64 32 15 53
 Fax : 01 64 70 20 24

N° Urgence : 06 21 32 70 80

Accueil MAIRIE : mairie.de.esmans@orange.fr

Service URBANISME : urbanisme.esmans@orange.fr

**Horaires d'ouverture :**

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30
 Mardi : Fermé
 Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
 et de 15 h 30 à 17 h 30
 Jeudi : Fermé
 Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30
 Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00
 (ouvert 1 samedi sur 2)

**ESMANS EN BREF**

914 habitants au 1er janvier 2025
 Superficie : 1783 ha
 Longueur de voirie : 14,25 km
 Voirie rurale : 49 km
 Canton de Montereau
 Arrondissement de Provins

 www.esmans.fr

 Mairie d'Esmans

 Panneau Pocket

Au fil du Rû
 Directeur de publication :
 Jean-Jacques BERNARD